



Sorbs



Procès-verbal Conseil Municipal
SEANCE du Jeudi 13 Avril 2023

Sorbs, le 16 avril 2023

Date de convocation : Jeudi 7 avril 2023

Date d'affichage : Jeudi 7 avril 2023

Présents : BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic - OLLIER Éric – RANDON Christian

Absent excusé : CAUVAS Sébastien

Secrétaire de séance : Malory Viala et Micheline Bonnet

Début de séance 20h10

Le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

Demande de subvention pour réaliser les travaux d'un des logements communaux de la Mairie

- **Vote du compte administratif**

Le compte administratif est présenté au Conseil et revoté, M le Maire est appelé à sortir car il ne peut participer au vote.

Voté à l'unanimité

- **Taux d'imposition :**

Taux taxe foncière « bâti » : 25,92

Taux taxe foncière « non bâti » : 47,17

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux de ressource fiscale de la commune

Voté à l'unanimité

- **Budget 2023**

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 285 529,15€

Section d'Investissement : Dépenses et recettes : 126000€

Approuvé à l'unanimité

- **Attribution de subventions aux associations :**

Le conseil Municipal octroi les sommes suivantes aux associations ayant formulé leurs demandes :

- Comité des fêtes de Sorbs : 500 euros
 - Larzac Village d'Europe : 150€
- Adopté à l'unanimité

- **Délibération engagement dans la démarche Géoparc Terre d'Hérault**

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international. Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel.

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association Demain la Terre, le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique. Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet. L'ordre du jour de la première session, en date du 19 mai 2022, a porté sur le portage départemental du projet, le périmètre du Géoparc ainsi que son nom. Les communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance. Les communes du périmètre sont également invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale

Adopté à l'unanimité

- **Délibération demande de subvention au Conseil Départemental pour logement communal Terre d'Hérault**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de peinture et refaire la VMC dans le logement au rez de chaussée du bâtiment communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de cette rénovation il y a la possibilité de solliciter une subvention au titre du FAIC programme voirie patrimoine 2023 auprès du Conseil Départemental-

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour ces travaux qui s'élèvent à 11 405.00€ HT

Adopté à l'unanimité

- **Traitement de la Pyrale du buis**

Le conseil Municipal décide de reconduire le traitement contre la Pyrale du buis pour cette année sur les zones traitées les années précédentes. (Plan des zones traitées disponible en mairie)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

